

Paris, le 15 novembre 2019

LA « FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE » EST NÉE

Le 13 Novembre 2019, la fondation pour la mémoire de l'esclavage est née. Celle-ci avait été annoncée lors de la cérémonie de commémoration du 10 Mai 2016 par le président de la République François Hollande, puis confirmée par le président Emmanuel Macron le 27 avril 2018 dans son allocution écrite.

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la politique de la France sur les questions mémorielles liées à l'esclavage. Depuis 2001, en effet, la traite et l'esclavage sont reconnues par la loi, crimes contre l'humanité. **La France dispose aujourd'hui de deux dates nationales de commémoration : le 10 mai « journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions » et le 23 mai, « journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial ».** En 2021 le « Mémorial des noms des esclaves des dernières colonies françaises », pour lequel une mission a été constituée, devrait être inauguré le 23 mai 2021 dans le Jardin des Tuileries par le Président de la République.

Toutes ces avancées n'ont été possibles et ne pourront se développer sans l'engagement et les actions des associations mémorielles.

Notre association, le comité marche du 23 mai 1998 (CM98), qui a l'honneur de siéger au sein du premier conseil d'administration de cette fondation dans le collège des associations mémorielles, se réjouit de ces avancées dont elle est à l'origine de nombreuses d'entre elles.

Elle continuera, avec ces partenaires associatifs, institutionnels (collectivités locales), la Fondation esclavage et réconciliation et désormais aussi avec la fondation nationale, à jouer tout son rôle pour apporter la voix spécifique des « descendants d'esclaves » et pour la défense la mémoire des « victimes de l'esclavage » et le développement en France, d'une mémoire apaisée de la traite et de l'esclavage.